

ASSOCIATION GENEVOISE DES LOCATAIRES

**ASLOCA**

Fondée en 1942

12, RUE DU LAC  
CASE POSTALE 6150  
1211 GENÈVE 6

TÉL. 022 716 18 00  
FAX 022 716 18 05  
www.asloca.ch – geneve@asloca.ch  
CCP 12-3711-7 – IBAN CH24 0900 0000 1200 3711 7  
TVA CHE-104.157.983

PERMANENCE JURIDIQUE EN CAS D'URGENCE  
LUNDI, MARDI ET JEUDI DE 16H30 À 18H00  
MERCREDI ET VENDREDI DE 12H30 À 13H30

réf. RM/dlu

(à rappeler dans la correspondance svp)

f:\texte e/c\peg - (cd-rm)\U-conseil d'etat-03.docx

RECOMMANDE  
CONSEIL D'ETAT  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale  
1211 GENEVE 3

Genève, le 16 mai 2019

### **Troisième lettre ouverte au Conseil d'Etat au sujet de la CPEG Le Conseil d'Etat érige des villages de Potemkine**

Les tsars de l'ancienne Russie, pour faire croire à l'existence de villages et de villes, faisaient ériger des façades (connues sous le nom de « villages de Potemkine »).

Sous les trois questions que nous avons posées, le Conseil d'Etat répond selon la méthode tsariste, par des éléments de Potemkine. Il ne fournit toujours pas de base de calcul.

S'agissant des post-scriptum :

Premier post-scriptum :

1. Le projet de réforme de la Caisse de pensions des TPG a été formulé en mai 2018, avec une hypothèse prudente de 1%. Le projet 12404 du Conseil d'Etat, déposé en novembre 2018, est donc moins prudent, bien que la loi ait été votée plus tard, dans une situation économique plus mauvaise.
2. Christian DANDRES a porté la critique des experts indépendants à ce propos dans la Commission des finances, mais il n'a pas été suivi par la droite lorsqu'il a proposé un amendement à ce propos, que le Conseil d'Etat a également appelé à rejeter (annexe 8, PL 12404-A, pages 203 et suivantes).

Afin de faciliter notre travail, prière de répondre par correspondance plutôt que par téléphone

3. Quant à Alberto VELASCO et Romolo MOLO, ils ont fait leurs les critiques des experts et n'ont cessé de critiquer la loi 12404.

Deuxième post-scriptum :

La Caisse de pensions de l'Etat du Valais a capitalisé une mesure transitoire analogue à 100%. Il s'agit en effet d'une garantie de prestations futures dans un environnement de plan de prévoyance qui change.

A nouveau, le Conseil d'Etat érige des façades de Potemkine

  
Alberto VELASCO

Pour l'ASLOCA :  
  
Christian DANDRES

  
Romolo MOLO